



**HAL**  
open science

## Master Droit du numerique

### Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit du numerique. 2017, Université de La Rochelle.  
hceres-02028545

**HAL Id: hceres-02028545**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02028545v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



## Rapport d'évaluation

### Master Droit du numérique

Université de La Rochelle

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 07/07/2017

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

## Évaluation réalisée en 2016-2017

### sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Société, entreprises et territoires

Établissement déposant : Université de La Rochelle

Établissement(s) cohabilité(s) : /

## Présentation de la formation

Le master *Droit du numérique* a été créé, au sein de la Faculté de droit, de science politique et de gestion de l'Université de La Rochelle (ULR), à la demande de la fédération nationale des tiers de confiance du Numérique (FNTC). Envisagée, dans un 1<sup>er</sup> temps, comme un parcours au sein du master *Droit des affaires et de l'entreprise*, la formation est devenue un master à part entière en 2015. Elle a pour objectif de former des juristes capables d'occuper les nouveaux emplois générés par le développement de l'économie numérique, en particulier dans le domaine de la sécurité.

La formation est constituée d'un seul parcours, *Tiers de confiance et sécurité numérique*. La spécialisation intervient principalement au niveau de la 2<sup>ème</sup> année du master (M2), avec une forte implication de professionnels extérieurs. Les enseignements sont dispensés, en présentiel, à l'ULR.

## Analyse

Objectifs
<p>Les objectifs scientifiques et professionnels de la formation sont clairement définis. Sur le plan des connaissances, ils s'inscrivent dans une démarche pluridisciplinaire afin d'offrir aux étudiants une maîtrise des aspects juridiques, mais aussi technologiques, stratégiques, organisationnels et économiques de la confiance dans l'économie numérique. Les compétences requises à l'issue de la formation sont détaillées avec précision, tant pour les compétences disciplinaires que pour les compétences transversales. Ces objectifs sont parfaitement cohérents par rapport aux débouchés énoncés. Le dossier mentionne également la possibilité de poursuite d'études en doctorat.</p>
Organisation
<p>La mention ne contient qu'un parcours, <i>Tiers de confiance et sécurité numérique</i>, pour lequel les enseignements proposés sont en adéquation avec les objectifs scientifiques et professionnels poursuivis. Les indications relatives à l'organisation de la 1<sup>ère</sup> année de master (M1) sont succinctes. Les cours, organisés en neuf unités d'enseignement (UE ; cinq au semestre 1, quatre au semestre 2), sont mutualisés avec d'autres mentions de master. Le contenu du M1 reste généraliste, avec une part importante accordée au droit des affaires et au droit international. Seul le suivi obligatoire de la certification informatique et internet (C2i) <i>Métiers du droit</i> est spécifique au parcours <i>Droit du numérique</i>. En revanche, la formation est très spécialisée en M2. Ainsi, la spécialisation progressive est respectée mais la transition apparaît trop marquée entre le M1 très généraliste et le M2 très spécialisé. Au niveau du M2, les enseignements, organisés en huit UE sont dispensés essentiellement au semestre 3 (six au semestre 3 et deux au semestre 4 dont le stage ou le mémoire).</p>

<b>Positionnement dans l'environnement</b>
<p>La formation est très bien positionnée dans son environnement. Elle bénéficie d'un environnement propice en matière de recherche par son adossement au Centre d'études juridiques et politiques (CEJEP - équipe d'accueil n°3170) qui travaille en partenariat avec le laboratoire Informatique, Image, Interaction (L3i - équipe d'accueil n°2118). Elle bénéficie en outre de liens particulièrement solides avec la pratique, en raison de partenariats avec la Chambre Nationale des Huissiers de Justice et la Fédération Nationale des Tiers de Confiance du Numérique. Par ailleurs, la formation présente la particularité de ne pas avoir d'équivalent au niveau régional ou national ; ce qui devrait renforcer son attractivité.</p>
<b>Equipe pédagogique</b>
<p>La formation s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire associant 21 enseignants-chercheurs et enseignants de l'ULR, en droit et en informatique, et 22 professionnels extérieurs. Ces intervenants professionnels assurent, dans l'ensemble, un volume horaire conséquent mais le volume horaire de chaque intervention est généralement faible. Ils interviennent principalement au niveau du M2, tandis que les enseignements sont essentiellement assurés par des universitaires au niveau du M1. À cet égard, la composition de l'équipe pédagogique apparaît déséquilibrée entre le M1 et le M2. Le dossier est très lacunaire quant au pilotage de la formation. Le nom du responsable de la formation n'est pas indiqué (le dossier est porté par un enseignant-chercheur qui, depuis, a quitté l'ULR). Par ailleurs, le rôle et les responsabilités des membres de l'équipe pédagogique ne sont pas décrits. Le dossier se contente ici de préciser - ce qui est une très bonne chose - que le délégué étudiant est associé à l'équipe pédagogique.</p>
<b>Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études</b>
<p>Les effectifs sont faibles mais toute appréciation sur ce point est hâtive en raison de la jeunesse de la formation. Toutefois, il est d'ores et déjà possible de relever la faible attractivité du M1, ce qui s'explique certainement par son caractère très généraliste. Les objectifs en matière d'effectifs ne sont pas indiqués pour le niveau M1. Ils sont de 20 étudiants pour le M2, ce qui semble raisonnable eu égard à la spécificité de ce parcours. Pour la seule année de référence, le taux de réussite est excellent puisqu'aucun échec n'a été enregistré. Aucune donnée n'est encore disponible en matière d'insertion professionnelle, ce qui empêche de se prononcer sur ce point. En matière de poursuite d'études, il est à noter que le major de la 1<sup>ère</sup> promotion a poursuivi en thèse et bénéficie d'un contrat doctoral.</p>
<b>Place de la recherche</b>
<p>La formation est adossée au CEJEP qui travaille en collaboration avec le L3i, notamment sur une recherche commune (Semantic Hash for Advanced Document Electronic Signature-SHADES), financée par l'Agence nationale de la recherche et relative à la signature électronique. Le nombre d'enseignants-chercheurs impliqués dans cette recherche n'est pas indiqué. Il convient de préciser cependant que le droit du numérique ne figure pas parmi les trois axes de recherche privilégiés au sein du CEJEP. Il est indiqué dans le dossier que les étudiants bénéficient du retour des recherches de ces laboratoires mais aucune autre précision n'est apportée à cet égard sur les modalités de ce retour (conférences, séminaires...). Le faible nombre d'enseignants-chercheurs intervenant en M2 limite sans doute la place de la recherche dans cette formation. Les étudiants peuvent néanmoins, en M1 comme en M2, choisir de rédiger un mémoire plutôt que d'effectuer un stage.</p>
<b>Place de la professionnalisation</b>
<p>La place de la professionnalisation est principalement assurée au sein de la formation par l'intervention de professionnels extérieurs. À cet égard, son importance est très variable entre le M1 et le M2. Elle est faible, voire inexistante, au niveau de la première année qui reste très généraliste. Au niveau du M2, on relèvera, outre les interventions de professionnels extérieurs, un enseignement de quinze heures TD intitulé « méthode et préparation à la vie professionnelle ». Par ailleurs, le Bureau d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP) de l'université apporte un appui aux étudiants dans l'élaboration de leur projet professionnel (rendez-vous individuels, ateliers thématiques, forums des métiers...).</p> <p>La fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) est incomplète en ce qui concerne les compétences professionnelles attendues précisément dans le domaine du numérique. En effet, elle se contente de viser des compétences générales et de renvoyer à la liste des UE du niveau M2.</p>
<b>Place des projets et des stages</b>
<p>Il est regrettable que le stage ne soit pas rendu obligatoire dans cette formation à dimension fortement professionnalisante. Du reste, le dossier ne précise pas la proportion d'étudiants effectuant ce stage non obligatoire.</p>

<p>Sous cette réserve, les modalités d'organisation et d'évaluation du stage paraissent satisfaisantes. La recherche de stage est facilitée par l'intervention de nombreux professionnels extérieurs, et bénéficie de l'appui de la FNCTC. L'étudiant bénéficie également du soutien du BAIP (transmission hebdomadaire d'offres de stage, forum annuel stage/emploi...). Le stage est valorisé à hauteur de 24 crédits européens. De manière classique, il donne lieu à la rédaction d'un rapport et à une soutenance qui associe un universitaire et un représentant de l'organisme d'accueil. La note sanctionne le déroulement du stage, la qualité du rapport et la prestation de l'étudiant lors de la soutenance.</p>
<p><b>Place de l'international</b></p>
<p>La place accordée à l'international semble tout à fait satisfaisante. Le volume horaire consacré, chaque semestre, aux langues vivantes est adéquat, et ces enseignements intègrent une préparation aux certifications : Test of English as a Foreign Language (TOEFL) et Test of English for International Communication (TOEIC). La formation bénéficie en outre de la politique active de l'ULR en matière de mobilité étudiante avec en particulier, un partenariat intéressant entre l'université et la communauté d'agglomération de La Rochelle en faveur de la mobilité étudiante sortante. Au niveau de la formation, il n'existe pas de partenariat institutionnalisé mais la mobilité étudiante est une réalité puisque, sur les deux promotions de référence, environ 20 % des étudiants ont effectué leur stage à l'étranger (Québec, Belgique).</p>
<p><b>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</b></p>
<p>En ce qui concerne le recrutement en M1, l'admission est de droit pour les étudiants titulaires d'une licence en droit délivrée par l'ULR. Les étudiants provenant d'une autre université doivent en revanche remplir une demande d'admission mais aucune indication n'est ici donnée quant aux modalités de cette admission. De manière classique, l'accès au M2 se fait sur dossier. À cet égard, l'existence d'une passerelle intéressante est à souligner puisque, en considération de leur projet, l'accès au M2 peut être ouvert à certains étudiants titulaires d'un M1 <i>Informatique</i>. Cette passerelle paraît pleinement justifiée au regard des thématiques et du contenu de la formation. Cependant, le dossier ne précise pas le nombre d'étudiants concernés par cette passerelle. Par ailleurs, rien n'est indiqué à propos du dispositif de mise à niveau dans le domaine juridique qui pourrait leur être proposé.</p>
<p><b>Modalités d'enseignement et place du numérique</b></p>
<p>L'enseignement est dispensé en cycle initial classique. La formation est ouverte à la formation continue mais le dossier ne précise pas quelle est la proportion d'étudiants concernés par cette modalité d'enseignement. La formation ne fonctionne pas en alternance. Le dossier n'indique pas si le dispositif de validation des acquis de l'expérience a déjà été mis en œuvre. Les dispositifs mis en place à destination des étudiants ayant des contraintes particulières ne sont pas évoqués. Par ailleurs, si le numérique est au cœur de la formation, l'usage des outils numériques reste très classique. La seule pratique pédagogique innovante citée est l'utilisation de la plateforme moodle. L'importance accordée, dans la formation, à la préparation à la certification C2i niveau 2 <i>Métiers du droit</i> mérite cependant d'être soulignée.</p>
<p><b>Évaluation des étudiants</b></p>
<p>Des précisions relatives aux modalités de contrôle des connaissances seraient bienvenues car les éléments du dossier sont succincts, notamment en ce qui concerne la part du contrôle terminal et celle du contrôle continu. Il en est de même pour la répartition entre examens écrits et oraux ainsi que pour le type et la durée des épreuves. En outre, il est indiqué qu'une note de projet peut être attribuée, mais sans davantage de précision. En M2, le nombre important d'intervenants extérieurs à l'université, et le faible volume horaire de certaines interventions complexifient l'évaluation. Par ailleurs, si le rôle des jurys est bien précisé, leur composition n'est pas détaillée, notamment quant à la proportion d'enseignants-chercheurs et de professionnels.</p>
<p><b>Suivi de l'acquisition de compétences</b></p>
<p>Une lecture conjointe du dossier et de la fiche RNCP est nécessaire pour cerner les compétences que doit acquérir l'étudiant à l'issue de la formation. En effet, le dossier précise les compétences attendues d'un juriste en droit du numérique, tandis que la fiche RNCP évoque plus largement les compétences d'un juriste de niveau M2 ainsi que des compétences transversales (force de proposition, facilité d'intégration dans une équipe). Par ailleurs, la formation ne s'est dotée d'aucun dispositif spécifique en matière de suivi des compétences (portefeuille de compétences, livret de l'étudiant...).</p> <p>Le supplément au diplôme est incomplet. Les informations fournies sont en effet très générales, mise à part la liste des UE du niveau M2. Rien n'est indiqué sur le niveau M1.</p>

### Suivi des diplômés

Concernant le suivi des diplômés, la formation s'appuie ici sur les dispositifs mis en place au niveau de l'établissement. Eu égard à la taille des promotions du master, il semble qu'un suivi en interne pourrait facilement être mis en place. Il permettrait sans doute d'avoir une meilleure vision, à moyen terme, de l'insertion des diplômés. Il est regrettable en effet de ne pas avoir connaissance des informations dont dispose le responsable de la formation relativement à l'insertion des 13 étudiants de la promotion 2014/2015.

### Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

Au niveau du master, un dispositif d'évaluation des enseignements est réalisé via la plateforme numérique. L'efficacité du dispositif reste pourtant limitée car les résultats des questionnaires sont à destination des seuls enseignants et que les taux de réponses sont très faibles. Ce dispositif d'autoévaluation ne semble donc pas contribuer efficacement au pilotage de la formation. La réflexion est également menée au niveau de l'établissement qui a mis en place une procédure d'évaluation des formations. Le dispositif semble plus performant, notamment en raison de taux de réponse plus élevés. La formation s'est dotée d'un conseil de perfectionnement, dont les objectifs et le fonctionnement semblent tout à fait satisfaisants : réunion annuelle, bilan complet de la formation (pédagogique et financier), à partir des questionnaires remplis par les étudiants. Les retours du conseil de perfectionnement ont déjà pu se concrétiser par des évolutions notables au sein de la formation : création ou modification d'un cours, recalibrage des volumes horaires. La seule réserve en la matière concerne la composition du conseil de perfectionnement. En effet, le dossier évoque simplement la présence d'universitaires et de professionnels sans mentionner la présence d'étudiants.

## Conclusion de l'évaluation

### Points forts :

- Une formation en parfaite adéquation avec les besoins de la pratique.
- L'excellent positionnement de la formation dans son environnement (notamment en raison de l'absence de formation analogue sur le territoire français).
- L'investissement important de professionnels extérieurs au niveau du M2.

### Points faibles :

- L'absence de spécialisation au niveau du M1.
- L'absence de stage obligatoire.
- Le déséquilibre dans la composition de l'équipe pédagogique entre le M1 et le M2 ; les enseignants-chercheurs et autres enseignants de l'université sont peu présents en M2).

### Avis global et recommandations :

Le master *Droit du numérique* est une formation innovante dont les objectifs et les enseignements répondent aux besoins de la pratique. Très bien positionnée dans son environnement, elle doit encore confirmer son attractivité en renforçant ses effectifs. Elle gagnerait sans doute à être davantage conçue en termes de mention, sur deux ans, en intégrant des enseignements spécialisés dès le M1. Par ailleurs, l'optique de professionnalisation clairement affichée pourrait justifier de rendre le stage obligatoire, au moins au niveau du M2. Il serait également souhaitable de renforcer le pilotage de la mention et d'impliquer davantage d'enseignants de l'université dans l'équipe pédagogique du M2. En effet, si la forte implication de professionnels favorise l'insertion professionnelle des étudiants, elle peut également induire une trop grande dépendance pédagogique et scientifique par rapport aux partenaires extérieurs. Cette préoccupation est renforcée par l'annonce du départ de l'enseignant-chercheur porteur du projet, qui interroge sur l'avenir de la formation et sur son ancrage universitaire. Une plus grande implication d'enseignants-chercheurs en M2, ainsi que l'instauration d'un mémoire obligatoire en M1, permettraient également de renforcer l'adossement à la recherche. L'université et le responsable de la formation doivent, enfin, poursuivre leurs efforts pour améliorer le dispositif de suivi des diplômés.

# Observations de l'établissement

L'établissement n'a pas fourni d'observations.